Département de la Charente-Maritime

Ville de ROYAN

OBJET :

## Tarif des concessions dans le cimetière

63063

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

## Séance du 16 Juillet 1963

Le seize Avril mil neuf cent soixante trois, à 20 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la fairie, sous la présidence de 4. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Juillet 1963

ETAIENT PRESENTS: MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, MOUCHOT, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, NARTEAU, GACHET, BOUCHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. LANCUE par M. MATRAS M. FLAHAUT per M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désign pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les tarifs des concessions dans le cimetière de Royan ont été fixés par délibération du 22 Janvier 1948. Ils sont actuellement de 200 frs pour les concessions perpétuelles et de 80 frs pour les concessions trentenaires pour un terrain de 1 m 25 x 3 m.

Ces tarifs n'étant plus en rapport avecceux couramment pratiqués, il a été proposé un relèvement pour lequel la commission plénière a donné unavis favorable

## Le Conseil Municipal

- décide que dès approbation de la présente délibération les tarifs des concessions dans le cimetière de Royan seront de :

600 frs pour les concessions perpétuelles 240 frs pour les concessions trentenaires

- décide qu'aucune concession ne pourra être vendue d'avance sauf en cas de décès jusqu'à approbation des nouveaux tarifs.

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 27 Juillet 1963
Le Sous-Préfet : P.RYCKEBUSCH
Pour extrait conforme au registre
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué : M. MATRAS